Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260312-10022026-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-cinq, **le 2 Mars 2026 à** 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

ETAIENT PRESENTS : LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon –VILLECROZE Philippe –- BELLEGUIC Claudie– HOUSSARD Patrick –CONNAN Alfred- ILLIEN Martine –MAIRE Céline – MOISAN Régine - CHEVRIER Marie-Hélène -

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: THUILLIER Doriane a donné pouvoir à CHEVRIER Marie-Hélène, LE JEUNE Alain a donné pouvoir MOISAN Régine, BUHOUR Didier a donné pouvoir à LE GAOUYAT Samuel

ABSENT NON-EXCUSE : COSQUER Patrick

Secrétaire de Séance : MOISAN Régine

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Secrétaire Générale

Date d'envoi des convocations : 23 février 2026

*****

DELIBERATION N°10/02/2026_ SDE22 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR AVRIL 2014L'ACHAT D'ENERGIES _ AVENANT n°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU 7 AVRIL 2014

Rapporteur : Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire:

Le SDE 22 propose d'apporter des modifications mineures et des clarifications à la convention de groupement d'achat d'énergie :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260312-10022026-DE

- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par s
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Les références règlementaires tiennent compte du code la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3,7 et 9 sont modifiés, l'article 12 est ajouté – *cf l'avenant n°2 ci-joint*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACTE** les modifications décrites dans l'avenant ci-joint
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-joint

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire,

Marie-Hélène CHEVRIER

MAIRIE DE PONTRIEUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Samuel LE GAOUYAT